

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 7 juin 2022**

Assemblée publique de consultation tenue à l'église d'Oka, sise au 181, rue des Anges à Oka et en webdiffusion sur notre chaîne YouTube, à 19 h 33, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillères et les conseillers,

Karine Bouchard  
Cécile Desnoyers  
Philippe Aubin-Steben  
Steve Savard

Absences motivées :

Jérémie Bourque  
Yannick Proulx

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette  
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. Patrick Gingras  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Annick Mayer  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin

La participation citoyenne dans la salle et via la webdiffusion est au nombre de 45 personnes.

**Ouverture de l'assemblée publique de consultation**

M. Pascal Quevillon, maire, déclare l'assemblée publique de consultation ouverte. L'item 4 de l'ordre du jour *Présentation du second projet de règlement numéro 2016-149-18 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de modifier les grilles des usages et normes RM-4, RM-5, CI-1, CI-2, CI-3, CI-4, CI-5, CI-7 ET CI-8* est retiré. Ce dernier fait actuellement l'objet de discussion avec la MRC de Deux-Montagnes.

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

M. le maire donne la parole au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Patrick Gingras, pour la présentation des projets de règlement.

**Présentation du projet de règlement numéro 2022-247 portant sur la démolition d'immeubles**

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement présente et apporte certaines précisions sur ledit projet de règlement.

**Présentation du projet de règlement numéro 2022-248 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'abroger les dispositions relatives à la démolition et d'ajouter un critère en lien avec l'harmonisation des hauteurs de fondation**

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement présente et apporte certaines précisions sur ledit projet de règlement.

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 56.

Des questions sont posées concernant le Règlement portant sur la démolition d'immeubles, à savoir si d'autres municipalités ont adopté et mis en application ce dernier et le délai d'émission du permis en lien avec la démolition.

N'ayant plus de questions, le maire clôt la période de questions à 20 h 06.

**Levée de l'assemblée publique de consultation**

L'assemblée publique de consultation se termine à 20 h 06.

**Pascal Quevillon,  
Maire**

**Charles-Élie Barrette  
Directeur général**